

Séance ordinaire du 21 janvier 2025

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 21 janvier 2025, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames Martine André et Najah Zaoude ainsi que Messieurs les conseillers Gilles Massey, Jean Barrette et Ian Dellner.

Absent : Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy

Assiste également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2025-01-007

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 21 janvier 2025.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2025
- 6.2 Mandat – mise à jour du plan de classification et du calendrier de conservation

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Autorisation de signature – Demande de subvention d'Emploi Été Canada 2025

8. FINANCES

- 8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires
- 8.2 Autorisation des comptes à payer
- 8.3 Renouvellement de contrat – entretien des logiciels PG Solutions inc.
- 8.4 Autorisation de paiement – Ville de Vaudreuil-Dorion – Eau potable et eaux usées 2023
- 8.5 Achat de matériel informatique – Informatique commerciale du Suroît (ICS) inc.

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 9.1 Résolution d'appui – Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Travaux complémentaires – Travaux de remise en état du sous-sol du 128, rue des Rigolets (Centre communautaire)

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 11.1 Autorisation de signatures – Transaction-Quittance et acquisition – Lots 3 231 113 et 2 580 983

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3.SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

2025-01-008

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2025 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-009

6.2 MANDAT – MISE À JOUR DU PLAN DE CLASSIFICATION ET DU CALENDRIER DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la mise à jour du plan de classification et du calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT la soumission no 240159-12-01 reçue par la firme Service de gestion documentaire France Longpré, se détaillant comme suit :

- Mise à jour 3 400,00\$
- Formation, soutien et suivi (banque de 20 heures) 1 300,00\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le mandat de mise à jour du plan de classification et du calendrier de conservation à la firme Service de gestion documentaire France Longpré pour un montant total de 4 700,00\$ plus taxes;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-130-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

2025-01-010

7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION D'EMPLOI ÉTÉ CANADA 2025

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac d'embaucher des étudiants à l'été 2025;

CONSIDÉRANT le programme fédéral Emplois d'été Canada;

Il est proposé par Ian Dellner
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des Loisirs et des Communications, à présenter et signer pour et au nom de la municipalité la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente à Emploi et Développement social Canada pour une subvention d'emploi d'été 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 15 janvier 2025 pour un montant de 41 277,26 \$;

Chèques émis par la Municipalité	0 \$
Paielements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	18 500,02 \$
Salaires nets	22 777,24 \$
TOTAL	41 277,26 \$

2025-01-011

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 575 337,63\$ en date du 15 janvier 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 13143 à 13173 et les paiements par virement numéros : 4902, 4903 et 25010 à 25025 totalisant un montant de 575 337,63\$ en date du 15 janvier 2025;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-012

8.3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LICENCES – PG SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac utilise le logiciel PG Solutions depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise PG Solutions inc. pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications municipales intégrées pour l'année 2025, pour la somme totale de 17 125,54\$ taxes incluses;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER les renouvellements des contrats d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 auprès de PG Solutions inc. pour la somme totale de 17 125,54\$ taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense comme suit :

11 620,53\$ au poste budgétaire # 02-130-00-414;
5 505,01\$ au poste budgétaire # 02-610-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-013

8.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – VILLE DE VAUDREUIL-DORION – EAU POTABLE ET EAUX USÉES 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture d'eau potable et d'eaux usées de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les ententes intermunicipales ne sont pas encore finalisées pour la période débutant le 1^{er} janvier 2023;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les paiements seront effectués sous protêt, sans admission quant au fait qu'ils sont dus;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Danielle Coupal à procéder au paiement de la facture no 2024-000110 totalisant un montant de 440 152,89\$ (sans taxes) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-014

8.5 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE – INFORMATIQUE COMMERCIALE DU SUROÎT (ICS) INC.

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de procéder à l'achat d'un ordinateur portable ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission d'Informatique commerciale du suroît (ICS) inc. a été reçue le 20 décembre 2024 pour un ordinateur portable Lenovo Thinkbook 16'' au montant de 2 277,90\$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur portable Lenovo Thinkbook 16" au montant de 2 277,90\$ plus taxes, pris à même le poste budgétaire # 02-130-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

2025-01-015

9.1 RÉSOLUTION D'APPUI – FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

DE MANDATER une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

DE CONSERVER un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Vaudreuil, Mme Marie-Claude Nichols, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. SERVICES URBAINS

2025-01-016

10.1 TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES – TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU SOUS-SOL DU 128, RUE DES RIGOLETS (CENTRE COMMUNAUTAIRE)

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-215 pour l'octroi du mandat de remise en état du sous-sol du 128, rue des Rigolets (Centre communautaire);

CONSIDÉRANT QUE la découverte de nouveaux éléments à rénover ou à remplacer;

CONSIDÉRANT la soumission no 04708 reçue par Brabant Constructions inc. datée du 19 décembre 2024 au montant de 6 567,65\$ plus taxes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le mandat à Brabant Constructions inc. afin de procéder aux travaux mentionnés à la soumission no 0408 datée du 19 décembre 2024 pour un montant de 6 567,65\$ plus taxes;

QUE le montant des travaux sera entièrement remboursé par la compagnie d'assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2025-01-017

11.1 AUTORISATION DE SIGNATURES – TRANSACTION-QUITTANCE ET ACQUISITION – LOTS 3 231 113 et 2 580 983

CONSIDÉRANT que Planimax D.S.F inc. (« Planimax ») est propriétaire de deux immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros 3 231 113 et 2 580 983 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil (« Immeubles »);

CONSIDÉRANT la demande de pourvoi en contrôle judiciaire à l'encontre de la Communauté métropolitaine de Montréal (« CMM ») où Planimax agit comme demanderesse dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-121690-229 et où la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac (« Municipalité ») est mise en cause;

CONSIDÉRANT les recours en contestation d'évaluation foncière intentés par Planimax devant le Tribunal administratif du Québec (« TAQ ») dans le dossier SAI-M-326334-2309 à l'égard des deux lots ci-avant mentionnés;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une entente de règlement hors cour des deux litiges ci-avant mentionnés et que les termes et conditions de celle-ci sont consignés dans une Transaction-quittance, annexée à la présente;

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette entente de règlement hors cour, la Municipalité procédera à l'acquisition des lots ci-avant mentionnés;

CONSIDÉRANT que pour procéder à cette acquisition la Municipalité a adopté un règlement d'emprunt numéro 385-2024, lequel est entré en vigueur le 15 novembre 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Najah Zaoude
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil entérine le règlement hors cour intervenu et autorise la signature de la Transaction-quittance jointe à la présente;

QUE le conseil autorise également l'acquisition des lots 3 231 113 et 2 580 983 et la signature de la documentation requise pour donner plein effet à cette transaction-quittance;

QUE le maire, Mario Tremblay, et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Danielle Coupal, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2025-01-018

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h55 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 21 janvier 2025 à 21h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*